

VAN LANSCHOT BEVEK

Société d'investissement à compartiments multiples de droit belge
Organisme de placement collectif
dans des investissements qui répondent à la Directive 2009/65/CE
Société anonyme
Desguinlei 50 2018 Anvers
RPM Anvers BE 0449.475.729
(ci-après dénommée la "**Société**")

Le 29 février 2024

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS EURO OBLIGATIEFONDS, VERY DEFENSIVE PORTFOLIO, DEFENSIVE PORTFOLIO, BALANCED PORTFOLIO, GROWTH PORTFOLIO, HIGH GROWTH PORTFOLIO, FLEXIBLE PORTFOLIO, EQUITIES DBI-RDT ET LABOR ET CARITAS

Le Conseil d'administration de la Société VAN LANSCHOT BEVEK nv a décidé d'apporter les modifications suivantes à partir du 1^{er} mars 2024 :

- Changement de dénomination de la Société : 'Van Lanschot Bevek' est remplacé par "MercLan".
- Adaptation limitée des définitions des classes d'actions 'AI', 'B', 'BI', 'C', 'CI', 'G' et 'GI'.
- Remplacement de la dénomination des classes d'actions existantes : de 'B' à 'R', de 'BI' à 'RI', de 'F' à 'G' et de 'FI' à 'GI'.
- Décision de soft close des classes d'actions existantes 'C' et 'CI'. Les actionnaires existants peuvent encore acheter des nouvelles actions de ces classes d'actions. Cependant, elles ne sont plus ouvertes à des nouveaux actionnaires.
- Création de nouvelles classes d'actions 'F DIS', 'F KAP', 'FI DIS' et 'FI KAP' au sein des compartiments Very Defensive Portfolio, Defensive Portfolio, Balanced Portfolio, Growth Portfolio, High Growth Portfolio, et de nouvelles classes d'actions 'F DIS' et 'FI DIS' dans le compartiment Equities DBI-RDT.
- Modification de la rémunération de la gestion du portefeuille, de la rémunération de la société de gestion pour l'administration, y compris la délégation de la gestion administrative et de la rémunération du service financier (agent de transfert) pour les classes d'actions 'A', 'AI', 'R', 'RI', 'C' et 'CI' au sein des compartiments Very Defensive Portfolio, Defensive Portfolio, Balanced Portfolio, Growth Portfolio, High Growth Portfolio et Equities DBI-RDT, ainsi que des classes d'actions 'G' et 'GI' au sein d'Equities DBI-RDT. À l'exception des classes d'actions 'A DIS' et 'A KAP' des compartiments Very Defensive Portfolio et Defensive Portfolio, ces modifications de frais n'entraînent pas d'augmentation des coûts.
- Création de fractions d'actions jusqu'à 3 décimales après la virgule.
- Modification des indices de référence utilisés pour la gestion des compartiments Very Defensive Portfolio, Defensive Portfolio, Balanced Portfolio, Growth Portfolio, High Growth Portfolio et Equities DBI-RDT.
- Clarification dans la politique d'investissement du compartiment Euro Obligatiefonds concernant les investissements qui sont inférieurs au maximum de 90%. Lorsqu'une obligation n'a pas de notation propre, la notation de l'émetteur s'applique aux compartiments Euro Obligatiefonds, Very Defensive Portfolio, Defensive Portfolio, Balanced Portfolio, Growth Portfolio, High Growth Portfolio et Labor et Caritas.

- Modifications suite à l'alignement de la politique ESG de Van Lanschot Kempen et Mercier Vanderlinden Asset Management dans les annexes II du prospectus. Il s'agit de modifications de la méthodologie ESG appliquée, qui n'ont pas d'incidence sur la classification article 8 SFDR du compartiment. Il est possible que certains des objectifs modifiés puissent être interprétés comme moins ambitieux.

Dans le cadre de ces décisions, l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2024 a également décidé de modifier les statuts à compter du 1^{er} mars 2024.

Ce communiqué est publié sur le site web www.beama.be.

Le dernier rapport (semestriel) annuel, le nouveau prospectus et le document d'information clé sont disponibles gratuitement auprès de Van Lanschot Kempen N.V., succursale belge, 2018 Anvers, Desguinlei 50 (03/286.78.00 - www.merciervanlanschot.be) et auprès de la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment Management N.V., Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas (<https://www.vanlanschotkempen.com/nl-nl/investment-management/fund-library>).

Le Conseil d'administration.